

Conception d'un massif paysager : minéralisation et toile tissée

Suite à différentes remarques ou questions reçues de la part d'habitants, le service Espaces Verts de la commune propose de vous apporter des explications et des conseils sur les créations et l'entretien de massifs arbustifs fleuris.

Le métier de jardinier est en perpétuelle évolution. Pour les aménagements des espaces verts, il en est de même. Actuellement, 2 tendances se dégagent.



1^{ère} tendance : de nombreux particuliers et des entreprises paysagères privées aménagent des massifs avec énormément de minéralisation.

Le sol sous ces pierres n'est plus vivant. Les plantes ne sont plus du tout l'élément principal et ce n'est pas pour autant des zones "sans entretien". L'herbe poussera à terme entre les pierres et celles-ci verdiront, noirciront ... Et que dire de l'intérêt esthétique, effet de mode ou préservation de la biodiversité ?

2nde tendance : certaines communes et paysagistes aménagent les espaces verts avec plus de végétalisation, de diversité mais quasiment plus de minéralisation.

Les services municipaux se dirigent aussi dans cette optique depuis plusieurs années avec également la suppression des toiles tissées synthétiques au profit du paillage organique.



Inconvénient majeur des toiles tissées synthétiques qui restent à vie au pied des plantations :

Appauvrissement du sol car il ne peut plus se recharger en humus (matières organiques). Sans cet humus, le sol se désagrège, perd sa structure et devient compact.

De plus, sans matière organique en décomposition, la vie de la microfaune du sol devient impossible. En effet, le sol se trouve déséquilibré, malade en quelque sorte, et les plantes en pâttissent. Elles sont mal nourries et s'affaiblissent. Elles deviennent plus sensibles aux manques ou excès d'eau et sont plus sujettes aux attaques des maladies et des insectes ravageurs.

Solutions utilisées depuis quelques années sur la commune :

- ✓ Utilisation de toile de paillage biodégradable (durée de vie 2 à 3 ans) ;
- ✓ Plus un paillage organique (plaquette de bois, broyage de branches, paillis de chanvre, ...) systématique ;
- ✓ Suivi par une plantation des végétaux couvre-sols entre les plantes pour éviter les zones « vides » où l'herbe pourrait pousser et associer des arbres ou des arbustes bien choisis pour limiter l'entretien, "*la bonne plante au bon endroit*".



Toile de paillage



Paillage organique



Végétaux couvre-sols

Le service Espaces Verts a évolué dans ses pratiques au travers de formations, de discussions entre professionnels, des avis et remarques du comité des Villes et Villages Fleuris ou encore lors de conférences ou de visites de salon.

La protection de la biodiversité est un des thèmes majeurs sur lequel le service communal souhaite mettre l'accent au cours des prochaines années.